

GREFFE



VILLE DE BEAUCEVILLE

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-538 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-341

AVIS PUBLIC

L'avis public est par les présentes, donné:

Lors d'une séance tenue le 15 septembre 2025, le conseil a adopté le règlement suivant:

Règlement numéro 2025-538 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-341

QUE le règlement vise, notamment, à :

- Autoriser les cantines stationnaires comme usage temporaire à certains endroits et à certaines conditions.

QUE les procédures suivantes ont été accomplies préalablement aux présentes :

- Avis de motion :	20 mai 2025
- Adoption du premier projet de règlement :	5 mai 2025
- Avis public d'une assemblée de consultation (internet) :	5 juin 2025
- Avis public d'une assemblée de consultation (journal) :	11 juin 2025
- Tenue de l'assemblée publique de consultation :	2 juillet 2025
- Adoption du second projet de règlement :	7 juillet 2025
- Avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum :	10 juillet 2025
- Nombre de demande pour une tenue de référendum reçues :	0 (aucune)
- Adoption du règlement :	15 septembre 2025
- Certificat de conformité de la MRC Beauce-Centre :	17 octobre 2025

QUE copie dudit règlement est déposée au bureau de la soussignée 540, boulevard Renault, Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau ;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Beauceville, province de Québec, ce 4 décembre 2025.


Me Sandra Bernard, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 4 décembre 2025.

Signé le 4 décembre 2025, à Beauceville, province de Québec.


Me Sandra Bernard, greffière